

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} avril 2010 à 20 H.30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, MM. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, MM. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Secrétaire de séance : M. Etienne RENAULT.

1) Renouvellement du contrat de maintenance informatique avec le CDG

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de prestation informatique avec le Centre de Gestion. Le coût pour l'année 2010 est de 794.15 €.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2) Fleurissement annuel

Mme Agnès Noury présente les projets de fleurissement établis par Eric LEVIEUX. Les devis pour l'élaboration de ce projet s'élève à :

Pépinières DAUGUET : 299.76 € TTC

SARL DENIAUD 1 371,74 € TTC

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces devis.

3) Budget 2010

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget communal, et les budgets annexes, tels qu'ils ont été préparés par la commission des finances.

COMMUNE

*Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 130 824,00 €.

FONCTIONNEMENT	
Principales dépenses	Principales recettes
Charges à caractère général 223 430 €	Dotations de l'Etat 359 924 €
Frais de personnel et charges sociales 365 853,82 €	Contributions directes 422 325 €
Charges de gestion courante 133 463,82 €	Autofinancement pour l'investissement : 144 944,52 €.
Participations au SDEGM (enfouissement réseaux) 57 000 €	
A la CCBM (prêt salle haltérophilie) 600 €	
Participation au CCAS 3 063,82 €	
Aménagement Lot. du Brindeau et Lot. de la Lortière 217 631,84 €	
Indemnités élus 40 000 €	
Charges financières 41 500 €	

La commission des finances préconise une augmentation de 3% des taux des impôts communaux.

Les taux des contributions directes ainsi modifiés s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 17,66% – taxe foncière propriétés bâties : 27,23% – taxe foncière propriétés non bâties : 44,23%.

Le tableau des subventions, conformément à l'avis de la commission des finances :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2009
CLUB LOISIRS ET AMITIES	680,00€
MUSIQUE	2 100,00€
VELO CLUB	1 090,00€
FOOTBALL CLUB LANDIVY PONTMAIN	2 390,00€
COMITE DES FETES	4 993,00€
CENTRE ANTICANCEREUX	402,00€
AFN	215,00€
CYCLO TOURISTE	182,00€
SOCIETE DE PECHE	182,00€
SOCIETE DE CHASSE	182,00€
CHAMBRE DES METIERS	152,00€
AC et PG	133,00€
FOIRE CONCOURS	3 527,00€
FDG PROTECTION DES CULTURES	121,80€
RESTOS DU CŒUR	200,00€
AMICALE LAIQUE	1 500,00€
CONTRAT VILLE	1 144,00€
ADIL	350,00€
TRAIT D'UNION GORRON	23,00€
BANQUE ALIMENTAIRE	108,00€
LA CROIX D'OR	108,00€

Les subventions seront versées sur présentation soit d'un compte de résultat 2009, soit d'un projet de budget 2010.

*Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 131 286,51 €.

Les principaux investissements prévus pour 2010 sont :

Travaux en cours ou réalisés à payer	Nouveaux investissements
Acquisition foncière : 17 249,55 € Tribunes terrain de foot : 67 000 € Réfection trottoirs : 29 198,78 € Construction salle socio-culturelle : 275 851,97 €	Matériel : 13 300 € Achat véhicule : 7 000 € Logement 65 Grande Rue : 15 000 € Construction salle socio-culturelle 2 ^{ème} phase : 70 000 € Trottoirs accès école : 10 000 € Intégration avance SIVM : 105 584,03 € Chemins : 8 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget et accepte l'augmentation des taux d'imposition proposée par la commission des finances.

ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : dépenses : 44 371,37 €
recettes : 44 371,37 €

Investissement : dépenses : 53 284,62 €
recettes : 53 284,62 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.
La taxe d'assainissement passe à 1.0444 €/m3.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU :

Fonctionnement : dépenses : 83 000,00 €
recettes : 83 000,00 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA LORETIERE :

Fonctionnement : dépenses : 335 333,26 €
recettes : 335 333,26 €

Investissement : dépenses : 325 233,26€
recettes : 325 233,26€

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

CCAS :

Fonctionnement : dépenses : 22 863,82 €
recettes : 22 863,82 €

Les membres du CCAS votent ce budget à l'unanimité.

4) Personnel communal :

- Paiement des interventions des secrétaires

Monsieur le maire propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de la mairie à l'occasion des élections régionales : indemnité forfaitaire pour les agents du cadre A et indemnités horaires pour les agents du cadre B.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat de Régine Carnet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de Mme Régine CARNET, chargée de l'entretien des bâtiments (école maternelle, gymnase du Collège, médiathèque et gendarmerie) se termine le 21 Mars 2010. Il propose de le renouveler pour un an aux mêmes conditions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6) Electrification

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la CCBM a souhaité abandonner la compétence éclairage public, et la restituer aux communes. Lors d'une précédente réunion, la commune a confié au SDEGM la compétence « éclairage public », et sollicité son adhésion au SDEGM.

Pour répondre à une demande d'éclaircissement des services de la Sous Préfecture, Monsieur le Maire propose de compléter cette délibération en transférant au SDEGM la totalité de la compétence électrification.

Il propose de désigner les représentants à la commission locale d'énergie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce transfert et désigne :

M. Yves RENAULT, représentant titulaire.
M. Sébastien RIGOLAND, représentant suppléant.

7) Remplacement véhicule Express

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le remplacement du véhicule Express a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion.

Il présente les devis du garage BARRABÉ pour l'acquisition d'un véhicule neuf, marque Renault type KANGOO au prix de 9 800€ TTC, avec une reprise de 700€.

Après discussion, le conseil municipal demande à M le maire de poursuivre sa recherche d'un véhicule d'occasion.

J-P DUPUIS